

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 11 AVR. 1986

N° 1393/15.08.01

Monsieur le Président du Club
de Football KIVU SPORTS
B.P. 12 KIGALI

Objet: Autorisation d'utiliser
le terrain du stade
régional de Nyamirambo
le 13 Avril 1986.

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre lettre n° 0113/MT.
TH./86 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à
votre connaissance que l'autorisation sollicitée vous est accordée.

Egalement, il faudra verser 10 % des
recettes brutes réalisées pour location du terrain avec un minimum de
Vingt Mille Francs Rwandais (20.000 FRW) payables à l'avance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Et Cal. H.M.

C.P.I. à:

- Monsieur le Président
de la FERWAYA
KIGALI.



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
R.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 11 AVR. 1986

N° 4393/15.08.01

Monsieur le Président du Club
de Football KIYOVU SPORTS
R.P. 12 KIGALI

Objet: Autorisation d'utiliser
le terrain du stade
régional de Nyamirambo
Le 13 Avril 1986.

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre lettre n° 0113/MT.
TH./86 relative à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à
votre connaissance que l'autorisation sollicitée vous est accordée.

Toutefois, il faudra verser 10 % des
recettes brutes réalisées pour location du terrain avec un minimum de
vingt mille Francs Rwandais (20.000 FRW) payables à l'avance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération distinguée.

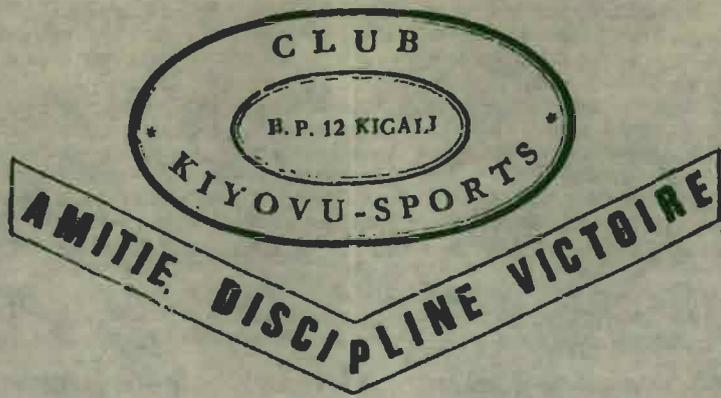
C.P.L.R.:

- Monsieur le Président
de la FERNAPA
KIGALI.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
HONORIFIYIMANA Augustin

Le 01/04/86





Cpte B.C.R. : 7573/07

Réf. : OII3/NT.TH./86

Objet :

A traiter par: DGSL
 Date entrée: 7/4/86
 N° Classement: 2840/12.08

7/4/86

KIGALI, le 4 Avril 1986.-

Supere
PST
 ● *demander la réponse*
de réponse
Reuby
09/4/86
 réponse dans 30'
 09.4.86

A S.E. Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif

à

K I G A L I . -

Monsieur le Ministre,

Je me permets très respectueusement de recourir à votre haute bienveillance pour solliciter l'autorisation de livrer un match de football sur le stade régional le 13.04.1986.

En effet, en accord avec le Club ETINCELLES le Club KIYOVU-SPORTS aimerait livrer un match amical à la date et au lieu précité, si votre Excellence veut bien l'autoriser.

Dans l'attente d'une suite favorable, je vous prie de croire, Excellence Monsieur le Ministre à mon entier dévouement.-

COPIE: FERWATA
ETINCELLES.-

CLUB
 B.P. 12 KIGALI
 LE PRESIDENT: GIRUMBATSE Mathieu
 KIYOVU-SPORTS

Gisenyi, le 1 Avril 1986

Monsieur le Président de
l'Equipe KIYOVU F.C.

Monsieur le Président,

Concerne: Match amical du 13 Avril 1986.

Suite à la demande du Secrétaire Général du M.R.N.D. du
30 Mars 1986, nous acceptons de livrer un match amical avec
votre Formation Sportive dimanche le 13 Avril 1986 sur le
Stade Régional de Nyamirambo.

|| Toutefois nous souhaiterions qu'en lever de rideau, nos deux
Equipes Juniors livrent un match amical.

Comptant sur vous pour les formalités nécessaires, nous vous
prions d'agréer, Monsieur le Président, nos sentiments
sportifs.

✓
Fabien - MINITEUNENE
- FERWATA

Le Président de l'Equipe
Etincelles F.C.
Fabian NSENCIYUMVA.

